

ADMINISTRATION

4, rue Paradis, 4

ADRESSER MANDATS ET COMMUNICATIONS
A M. L'ADMINISTRATEUR

ANNONCES

A LYON : AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14

A PARIS : AGENCE HAVAS

Place de la Bourse, 8

L'ECHO DE LYON

JOURNAL REPUBLICAIN INDEPENDANT

RÉDACTION

45, rue de la République, 45

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS
NE SONT PAS RENDUS

ABONNEMENTS

RHONE

ST DÉPARTEMENTS LIMITROPHES

3 mois, 5 fr.; 6 mois 10 fr.; 1 an, 18 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS

3 mois, 6 fr.; 6 mois 12 fr.; 1 an, 20 fr.

AUJOURD'HUI :

Accident mortel à Sathonay.
Une évasion à Saint-Jean-de-Dieu.
La Revue de la Mode

CENT ANS APRÈS

Nous fêtons aujourd'hui le centième anniversaire de la proclamation de la République.

Nous le fêtons en pleine paix, en pleine prospérité — en pleine confiance. Certes, l'œuvre d'équité et d'affranchissement qui date du lendemain de la victoire de Valmy a, ces cent ans durant, subi de rudes et dangereuses atteintes.

Trois fois, les partis vaincus ont réussi à ressaisir la terre française et à s'y imposer par la trahison d'abord, par la force ensuite.

Mais quelles que fussent leur hypocrisie et leur violence, les uns après les autres ont été balayés au souffle de la tempête populaire, — et il n'y a pas plus d'héritiers à Napoléon le grand, qu'à Napoléon le petit.

Ceux qui, maintenant, portent ce nom autrefois redoutable, aujourd'hui dédaigné, — ceux-là ne comptent plus dans les destinées de la nation.

Le peuple — en dépit de leurs manifestes, — les ignore autant qu'il repousse le dernier représentant de ces Orléans — qui se disent aujourd'hui successeurs de celui que leur aïeul envoyait à l'échafaud.

De sorte qu'aujourd'hui, la suprême habileté de ceux qui prétendent encore mettre la main sur la France démocratique, consiste à arborer les couleurs tricolores, et à crier — pour être bien entendus : Vive la République !

Ils sont tous républicains, ils sont tous socialistes, ils proclament tous que, seule, la volonté populaire est souveraine. — Sont-ils sincères, là n'est pas la question. Notre défiance à leur égard n'est que de l'élémentaire prudence.

Mais leur nouvelle tactique — si tactique il y a, — démontre péremptoirement, elle aussi, que les jours de la monarchie sont finis et que le seul pouvoir qui règne en France, le seul pouvoir dont on attend désormais une manifestation de volonté souveraine — c'est le pouvoir populaire — c'est le gouvernement de tous par tous — c'est le gouvernement de la République.

Nous nous sommes ressaisis — et définitivement. Les malheurs de l'année terrible ont été féconds. La République née dans la défaite et dans l'invasion, la République chancelante et débile tout d'abord, la République qui, à chaque pas, risquait de choir dans de nouvelles intrigues et de nouvelles invasions, — la République a grandi, elle s'est fortifiée, elle s'est épanouie — et voilà maintenant qu'elle a dépassé l'âge de la majorité.

Et depuis cette virile adolescence, que de travail, que d'acquisitions, que de gloire !

Non pas la gloire sanglante que les rois ambitionnent. Non pas la gloire faite de la ruine et du sang de nos voisins. Non, ce n'est pas cette gloire que rêve la France démocratique.

Elle est fière, elle est jalouse de son intégrité et de son indépendance, la France moderne. Elle s'est, elle aussi, élevée de fer pour que nul n'ait jamais l'envie de poser le pied sur son sol régénéré. Elle attend — confiante dans la

justice de la destinée — le moment où les provinces volées rentreront dans le giron de la mère commune, elle n'a rien abandonné, — elle sait que le jour viendra — mais elle ne menace la paix et la sécurité de personne.

La gloire, elle la cherche dans les travaux de la paix, dans l'expansion de son influence, dans la meilleure et plus équitable répartition de sa richesse nationale. — Elle combat par l'idée, par l'exemple, par l'initiative, — et cette attitude lui a déjà rendu la place prépondérante qu'elle avait dans le monde — en lui donnant aussi la place respectée qu'elle a prise à la tête de l'humanité intelligente, laborieuse, — éprise de justice et de fraternelle liberté.

Notre tâche est maintenant grande et belle : achever la révolution, la continuer dans l'ordre social comme nous l'avons faite dans l'ordre politique.

L'égalité devant la loi, nous l'avons ; l'équité dans la société nous devons la chercher — et la trouver.

C'est la préoccupation qui doit passer au premier plan. Le code politique existe ou à peu près. Le code civil inspiré presque uniquement des vieilles législations monarchiques est à modifier profondément.

La République, le gouvernement de tous par tous, n'est pas, ne peut pas être l'exploitation de tous par quelques-uns, — et ce serait la frapper de mort que de la considérer comme accomplie.

Aussi toutes les bonnes volontés, toutes les bonnes fois doivent-elles s'unir aujourd'hui, pour concourir à l'œuvre commune, à l'œuvre nécessaire, à l'œuvre vitale, — à la transformation sociale qui seule permettra à nos enfants de célébrer, dans un siècle, le deuxième centenaire républicain du grand jour où nos pères ont proclamé l'avènement de la liberté et de la justice.

PAUL BERTINAY.

LA POLITIQUE

Les manœuvres qui viennent de finir ont démontré que sur l'armée de seconde ligne, que sur les régiments mixtes composés pour un tiers de réservistes, pour les deux autres tiers de territoriaux, la France a absolument le droit de compter. Cela est acquis, et nous n'y reviendrons pas. De même, pour éviter d'inutiles redites, nous nous bornerons à constater après les manœuvres de 1892, comme nous l'avons fait après les manœuvres de 1891, que tous les services auxiliaires, accessoires, fonctionnent avec une régularité, une précision faites pour inspirer la plus entière confiance. Il sera utile cependant de souligner ceci : pas une plainte n'a été formulée contre l'intendance ; les distributions n'ont pas souffert d'un seul retard ; la qualité des aliments, pain, viande, n'a pas donné lieu à une seule réclamation. Du service de la trésorerie, de celui de la télégraphie, de la vélocipédie, etc., que dire qui n'ait déjà maintes et maintes fois été dit, quels éloges répéter qui ne l'aient été déjà ?

Je veux aujourd'hui traiter, brièvement d'ailleurs, une question sur laquelle l'attention publique a déjà été appelée ; je veux parler de la nécessité qui s'impose de plus en plus de rajouter les cadres supérieurs de l'armée. Il est temps, il est grand temps de porter remède à une situation qui ne saurait se prolonger sans danger. Notre armée, jeune et vaillante, pleine d'entrain et d'ardeur, est commandée par des généraux trop vieux.

Oui, il faut agir, agir au plus vite. Qu'une loi abaisse pour les généraux de brigade et pour les généraux de division, la limite d'âge ; que les vétérans, « dont

les deux tiers sont des invalides », disait M. Reinach, se retirent, fassent de la place à d'autres ; — c'est le cas où jamais de pousser le fameux cri : Place aux jeunes ! — En Allemagne, l'âge moyen des généraux est quarante-huit ans ; en France un trop grand nombre de généraux sont de véritables vieillards, vite épuisés par quelques jours de manœuvres, obèses, gouteux, rhumatisants, imbus d'ailleurs des routines d'autrefois, absolument incapables d'entraîner leurs soldats à la victoire.

La vérité est celle-ci : on reste trop vieux dans l'armée française ; les vieux colonels font les vieux généraux, et les vieux commandants font les vieux colonels ; la route est « bouchée », l'avancement arrêté ; il s'ensuit nécessairement dans les cadres inférieurs, là où est la jeunesse et la force, une lassitude, un découragement qui causent de trop nombreuses démissions. Oui, le mal est grand, sérieux ; le gouvernement, le Parlement ne peuvent refuser plus longtemps de s'en préoccuper ; une plus longue indifférence serait coupable.

La présence de trop de vieux généraux à la tête de notre armée la paralyse, arrête son élan, lui est préjudiciable, risque de compromettre le résultat des efforts faits avec tant d'abnégation et tant de succès par le pays pour arriver à la reconstitution de notre puissance militaire. — Nous voulons espérer que ce sera là une des questions que les Chambres mettront à leur ordre du jour dès la prochaine reprise des travaux parlementaires ; il n'en est pas de plus urgentes.

JEAN-CLAUDE.

DEPÊCHES
PAR SERVICE SPECIAL

Informations Politiques

Paris, 21 septembre.

LES ANARCHISTES ET LE 22 SEPTEMBRE

Cette nuit, les affiches blanches donnant le programme de la fête de demain aux Bagnolles, à Montmartre, Saint-Ouen et Clignancourt, ont été couvertes par des affiches rouges anarchistes.

Ces affiches avaient été envoyées par l'Avant-Garde, de Londres, pour être collées la veille du 14 juillet ; mais elles arrivèrent quarante-huit heures trop tard. Elles ont été complètement modifiées. Une simple bande, convertissant « fête du 14 juillet » en « fête bourgeoise » les rend d'actualité.

Ce placard n'est, du reste, nullement incendiaire, mais expose les lieux communs ordinaires des réunions anarchistes. En voici la conclusion :

Que d'autres pavissent et illuminent. Nous évouons, nous, la guerre sociale, la seule juste, la seule logique.

Si vous êtes avec les maîtres contre les esclaves, avec les repus contre les affamés, applaudissez aux harangues officielles ! Pour nous, nous ne fêtons point, parce que nous ne sommes pas délinquants !

MOUVEMENT ADMINISTRATIF

Nous croyons savoir qu'un mouvement administratif ayant pour point de départ la nomination de M. Bouffé, directeur de l'administration départementale à un poste de conseiller-maire à la cour des comptes, paraîtra prochainement à l'Officiel.

Les préfets de la Charente et de la Creuse ont été nommés à la suite de la démission de M. de la Roche. Le titulaire de cette dernière préfecture quitterait l'administration préfectorale pour entrer dans celle des finances.

LA GRACE DE CULINE ET DE FOURCOUR

Parmi les individus qui, à l'occasion de la fête nationale du 22 septembre bénéficieront de la clémence présidentielle, figurent Culine et Fourcour.

Le président de la République a décidé, sur la proposition du garde des sceaux, de leur accorder une remise partielle de leur peine.

LE MINISTÈRE ET LA GRÈVE DE CARMAUX

Il est inexact que le discours de M. Floquet ait soulevé une discussion dans le conseil des ministres qui a eu lieu hier à l'occasion

de la séance, en effet, ce discours n'a pas été communiqué au gouvernement, et il n'avait pas à l'être.

M. Loubet a eu, dans la matinée, une entrevue avec M. Viala. Le gouvernement s'efforce de mettre en rapport les parties en présence dans la grève de Carmaux, afin d'écarter tout malentendu et de préciser les points en litige.

LA GRÈVE DE CARMAUX

Carmaux, 21 septembre.

M. Couturier, député de Lyon, vient d'arriver.

M. Baudin, retardé, est arrivé à deux heures.

On annonce des nouvelles graves et importantes sans rien préciser.

Demain, jeudi, une grande réunion a lieu à l'occasion du 22 septembre.

CRIME DE HAUTE TRAHISON

Vienna, 21 septembre.

On mande de Prague à la Nouvelle Presse libre :

« Le professeur de langue française, Schmidt-Beauchez, qui a aussi prononcé en France, lors des fêtes de Nancy, des discours dans lesquels le ministère public a relevé le crime de haute trahison, est également assigné à comparaître. »

LÉON XIII ET LE 22 SEPTEMBRE

Rome, 21 septembre.

Les journaux libéraux annoncent, avec force détails, que le pape a ordonné au nonce de Paris de se mettre à la disposition de M. Carnot pour la solennité du 22 septembre.

La Voce della Verità, relevant cette nouvelle, ajoute que Mgr Ferrata est actuellement à Gradoli, où il restera encore quelques jours avant de retourner à son poste.

« N'est douteux, ajoute ironiquement la Voce della Verità, que le gouvernement français attende le retour du nonce pour célébrer le centenaire de la proclamation de la République. »

ENTRE L'ESPAGNE ET L'ITALIE

Londres, 21 septembre.

Le correspondant du Daily News à Rome annonce que le gouvernement espagnol persiste à attendre la fin des négociations à une quarantaine, malgré l'affirmation expresse du gouvernement italien que le chancelier n'existe pas en Italie, l'amiral Brin, ministre des affaires étrangères d'Italie, a envoyé à Madrid une note menaçant d'user de représailles envers les bateaux espagnols si cette quarantaine n'est pas immédiatement abolie.

Nouvelles Militaires

Paris, 21 septembre.

M. le vice-amiral Franquet est nommé aux fonctions de commandant en chef, préfet du quatrième arrondissement maritime, à Rochefort, en remplacement du vice-amiral Ribell, décédé.

L'Officiel a publié le tableau annuel des mouvements de troupes dans la garnison de Paris, effectués à la suite des manœuvres d'automne. Les corps d'armée qui remplacent par d'autres les régiments de la capitale sont les 3^e et 4^e.Pour le 3^e corps, la 5^e division évacue Paris pour se rendre : le 30^e à Bône, où le rejoindra le dépôt (portion centrale) actuellement à Bernay ; le 74^e, également à Bône, ainsi que le dépôt, aujourd'hui à Evreux ; le 30^e à Caen, avec son dépôt, qui quitte Falaise ; le 129^e au Havre, avec son dépôt, venant de Lisieux.Une note de la 15^e division d'infanterie dit que les réservistes de la garnison d'Auxonne appelés pour le 25 septembre sont dispensés de répondre à cet appel.Cette mesure est provoquée par l'épidémie de fièvre typhoïde qui sévit sur cette garnison depuis huit jours. C'est le 2^e régiment de dragons qui est atteint. On y a constaté quarante-deux cas et trois décès.Les médecins militaires demandent à ce que le 10^e de ligne, qui n'est pas encore rentré des manœuvres, soit campé hors de la ville.

Il y a deux ans déjà, une forte épidémie avait sévi. Elle était attribuée aux eaux, mais fait conjurer par l'établissement de filtres spéciaux.

Par une circulaire adressée à tous les commandants de corps d'armée, le ministre de la guerre fait connaître que le point de départ des rengagements et, par suite, des allocations spéciales aux anciens soldats des écoles d'enfants de troupe, est fixé au 25 mai 1892 pour ceux ayant accompli auparavant cinq ans de service et rengagés avant cette date.

Les sous-officiers qui n'auront pu être admis à se rengager ni avec prime, ni sans prime, faute

de place, et auront été maintenus sous les drapeaux avec faculté de rester dans cette position jusqu'à la fin de l'engagement contracté dans les conditions de la loi du 19 juillet 1884, auront droit à la première haute paye à partir du jour où, après le 25 mai dernier, ils auront été maintenus, leur cinquième année de service étant expirée.

Cette dernière disposition ne pourra être appliquée aux caporaux et soldats.

Le vice-amiral Vignes est nommé au commandement en chef de l'escadre de la Méditerranée occidentale et du Levant.

Le vice-amiral Baucheron de Boissoudy est nommé au commandement de l'escadre de réserve de la Méditerranée.

Le vice-amiral Brown de Colstoun est nommé aux fonctions de commandant en chef, préfet du cinquième arrondissement maritime de Toulon.

Le vice-amiral Rieucaud est nommé président du comité des inspecteurs généraux de la marine.

de place, et auront été maintenus sous les drapeaux avec faculté de rester dans cette position jusqu'à la fin de l'engagement contracté dans les conditions de la loi du 19 juillet 1884, auront droit à la première haute paye à partir du jour où, après le 25 mai dernier, ils auront été maintenus, leur cinquième année de service étant expirée.

Cette dernière disposition ne pourra être appliquée aux caporaux et soldats.

Le vice-amiral Vignes est nommé au commandement en chef de l'escadre de la Méditerranée occidentale et du Levant.

Le vice-amiral Baucheron de Boissoudy est nommé au commandement de l'escadre de réserve de la Méditerranée.

Le vice-amiral Brown de Colstoun est nommé aux fonctions de commandant en chef, préfet du cinquième arrondissement maritime de Toulon.

Le vice-amiral Rieucaud est nommé président du comité des inspecteurs généraux de la marine.

La Guerre au Dahomey

Porto-Novo, 21 septembre.

C'est l'armée du frère du roi qui a été mise, hier, en déroute par le colonel Dods.

Comme elle a quitté la position qu'elle occupait entre Abomey et nos troupes, pour attaquer celles-ci sur leur aile droite, il en résulte que la route qui mène à Abomey doit être tout à fait libre.

Quant à l'armée commandée par Behanzin, elle se trouve prise entre la mer et l'armée du colonel Dods.

D'après des renseignements postérieurs, on estime à plus du tiers de son effectif les pertes subies par l'ennemi.

LE BUDGET DES CULTES

Paris, 21 septembre.

La discussion du budget des cultes, une des premières qui doivent se produire à la Chambre, à la rentrée, aura, cette année un intérêt particulier, au point de vue des résultats possibles.

Jusqu'ici, on se bornait chaque année à émettre un vote de principe sur la suppression du budget des cultes qui, demandée par les partisans de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, était régulièrement repoussée, cette séparation ne réunissant pas encore de majorité dans la Chambre.

La commission du budget, sur la motion de son rapporteur M. Dupuy-Dutemps, a alors proposé de reprendre l'œuvre commencée il y a une dizaine d'années — puis interrompue depuis — de la limitation des dépenses du culte aux services prévus et aux chiffres fixés par le concordat.

A ce point de vue le débat sera particulièrement intéressant.

Tout d'abord le rapporteur propose la suppression des archevêchés et évêchés non concordataires.

Nous avons actuellement dix-sept archevêchés et soixante-sept évêchés ; le rapporteur propose de ramener ces chiffres à neuf archevêchés et quarante-huit évêchés. La réduction ne serait pas immédiate ; elle se ferait par voie d'extinction.

Les archevêchés non concordataires sont ceux d'Albi, Auch, Avignon, Cambrai, Chambéry, Reims, Rennes et Sens. Les évêchés non concordataires sont ceux de Marseille, Gap, Fréjus, Rodez, Perpignan, Aix, Tarbes, Viviers, Nîmes, Verdun, Bayle, Saint-Dié, Périgueux, Luçon, Le Puy, Tulle, Saint-Jean-de-Maurienne, Moutiers, Annecy, Langres, Saint-Claude, Chartres, Blois, Châlons, Beauvais, Nevers, Moulins, Montauban, Pamiers, Laval. Tous ont été créés par des lois, ordonnances ou décrets allant de 1822 à 1859, c'est-à-dire postérieurs au concordat.

Le rapporteur fait observer qu'aux termes du Concordat, il doit y avoir une paroisse par justice de paix, soit autant de curés que de justices de paix ; or, nous avons actuellement 2,381 juges de paix et 3,450 curés, soit 569 curés de plus que le nombre concordataire. Le rapporteur, toutefois, ne

propose pas la suppression de ces 569 curés en excédent.

Par contre, le rapporteur propose la suppression totale et immédiate des vicaires généraux qui sont au nombre de 185, à savoir : 1 pour Paris, 18 pour les métropoles et 166 pour les autres diocèses.

Il n'existe ni dans la législation concordataire, ni dans les lois postérieures, de texte qui impose à l'Etat l'obligation de payer les vicaires généraux. C'est un simple arrêté du 14 ventôse an XI qui, pour la première fois, a ordonné le paiement, transformé en habitude par la tradition des lois de finances annuelles.

Enfin le rapporteur rappelle que les chanoines sont supprimés graduellement par voie d'extinction, en vertu de la loi du 30 mars 1885.

Le budget des cultes tel qu'il subsistera après ces réductions, si elles sont votées, contiendra encore des dispositions non concordataires telles que celles relatives au traitement des desservants, mais la commission n'a pas cru devoir pousser les réformes qu'elle propose jusqu'à la suppression de ce traitement, dont le service exige 30 millions, soit les 2/3 du budget des cultes.

LE CONGRÈS MUTUALISTE

Bordeaux, 21 septembre.

Le congrès mutualiste a adopté le vœu suivant, que le législateur veuille bien accorder le bénéfice de l'assistance judiciaire pour citer en justice, tant en demandant qu'en défendant, aux sociétés de secours mutuels, conformément au texte de loi adopté par le Sénat le 14 juin 1892.

Le congrès a adopté ensuite l'article additionnel suivant :

« Les sociétés de secours mutuels demandant devant les tribunaux pourront être admises à l'assistance judiciaire. Elles jouiront du plein droit d'exonération. »

MANIFESTE DU PRINCE VICTOR

Paris, 21 septembre.

Voici, à titre de document, le texte du manifeste que le prince Victor-Napoléon a adressé hier aux comités plébiscitaires de France, et dont nous avons déjà parlé :

On va célébrer l'anniversaire du 22 septembre 1792, parce qu'en ce jour la République fut proclamée. Mais on oublie que, ce jour-là aussi, fut inauguré un principe bien supérieur à la République.

Les parlementaires d'abord, par l'organe d'un des plus autorisés d'entre eux, avaient dit :

« L'expression de l'appel au peuple est mauvaise autant qu'impolitiquement prononcée... Le peuple ne peut parler, ne peut agir que par ses représentants. »

Les démocrates de la Convention leur répondirent à l'unanimité, le 22 septembre : « Il ne peut y avoir de Constitution que celle acceptée par le peuple. »

A-t-on toujours suivi les grands principes que proclamèrent les législateurs de la Révolution ? Ces principes voulaient que la nation tout entière fût appelée à faire connaître sa volonté. Devant cette volonté, tous auraient dû s'incliner, et les compétitions de parti auraient disparu. Un organe véritablement démocratique pouvait seul être un instrument de paix et de progrès social.

N'est-ce pas parce qu'ils étaient les élus du peuple que les Napoléons eurent les moyens de servir sa cause ?

N'est-ce pas parce qu'ils ont sauvegardé ses droits qu'ils ont mérité sa confiance et obtenu ses millions de suffrages ?

C'est Napoléon I^{er} qui sauva et organisa les conquêtes de 1793. C'est Napoléon III qui rétablit dans son intégrité le suffrage universel mutilé ; c'est lui qui, par la liberté des réunions et des coalitions, par le développement des sociétés de secours mutuels, par la création des caisses de retraite, inaugura cette transformation sociale que désormais il n'est plus au pouvoir de personne d'arrêter.

Ne voit-on pas chaque jour ceux qui reprochaient avec le plus de véhémence à l'auteur couronné de l'Extinction du Paupérisme

sa silhouette pâle, immobile à la même place.

Il se relevait, lorsqu'un pas léger venant du porche le fit se retourner subitement.

Il fut pris aussitôt d'un tremblement indéfinissable.

Madeleine s'avancait vers lui.

— Charles, lui dit-elle de sa voix semblable au chant des anges dans le ciel, je voudrais causer avec vous : est-ce possible ?

Il crut que la vie l'abandonnait ; cependant, se raidissant sous un violent effort de volonté :

— Venez, dit-il à la jeune fille, je connais un endroit où nous ne serons pas dérangés.

Il marcha rapidement devant elle, et traversa ainsi le cimetière du village, dont les tombes très fraîches, entourées de fleurs et d'arbustes, ressemblaient à de petits monticules bizarres et mystérieux, bossuant inégalement un grand jardin paisible, dans les arbres duquel les jeunes oiseaux essayaient leurs ailes.

Tout au bout, une soupenne convertie servait au fossyeur à se mettre à l'abri, les jours de pluie.

A cette saison de l'année, avec son banc rustique, l'enlacement fou de ses rosiers grimpants qui la couvraient de la base au faite, sa large ouverture vers le Midi, d'où le mauvais temps ne vient jamais, elle ressemblait beaucoup à quelque charmante retraite de verdure, dressée au bout de quelque parc solitaire pour la rêverie, peut-être même les confidences intimes.

(A suivre.)

Feuilleton de l'ECHO DE LYON

22 Septembre

45

MÈRE ET MARTYRE

PAR

PAUL D'AIGREMONT

Il rencontre Madeleine.

— Chère petite sœur, lui dit-il, notre mère vous demande, montez vite auprès d'elle.

La jeune fille se hâta de se rendre au désir de la baronne, fort impressionnée des inflexions qu'avait prises la voix de Charles pour prononcer ces simples paroles.

Madame de Bram, étendue sur une chaise longue, la tête relevée sur des coussins de velours, recevait auprès d'une fenêtre ouverte les derniers rayons d'un pâle soleil d'automne, et semblait aspirer avec délices les émanations embaumées d'une corbeille d'héliotropes que le vent des montagnes apportait jusqu'à elle.

Son pâle visage, à cette heure, semblait transfiguré par une joie profonde. — Qu'avez-vous, maman chérie ? lui dit Madeleine en l'entourant de ses bras caressants. Vous allez mieux, vous semblez heureuse...

— Très heureuse, en effet, mon enfant bien-aimée, et je vais te le dire, mon bonheur.

— Je vous écoute.

— D'abord, si je t'attriste en commentant, aie du courage et ne pleure pas. Tes larmes gêneraient mon bonheur.

Inquiet, Madeleine regarda sa mère.

Un pressentiment très douloureux serrait son cœur.

— Que voulez-vous dire ? fit-elle.

— Tu vas le savoir. Mes forces s'en vont. Je crois que je n'ai pas longtemps à vivre.

— Oh ! maman, maman adorée, taisez-vous, taisez-vous !

— Tu vois que je n'es pas raisonnable.

— Mais aussi, pourquoi prononcer ces horribles paroles ?

— Que peuvent-elles faire à la chose ?

Rien, et je dois te le dire pour que tu me comprennes.

L'idée de te laisser seule au monde, derrière moi, empoisonne mes derniers jours.

Tais-toi, ne proteste pas. Il y a ton père, je le sais bien ; ton père qui t'adore... Mais ma mort le laissera sans forces, et à son âge, la solitude et le désespoir sont des dangers terribles pour un homme tel que lui. Loin de te consoler et de te protéger, c'est toi qui devras oublier ton propre chagrin pour te consacrer à lui, veiller sur lui.

— Je le ferai, maman, je te le jure.

— Je n'ai pas besoin de ton serment, je te connais.

Mais que plus heureuse je partirais si à ton tour, ma pauvre petite, tu pouvais appuyer sur un être intelligent, doux

prisme d'être socialiste, se pavover de ce titre devant l'opinion publique afin d'en obtenir quelque crédit ?

Quelle que soit la destinée que l'avenir me réserve, je suivrai ces exemples. Comme représentant de la tradition napoléonienne, je demande à mes amis de s'en inspirer sans cesse. Qu'en toute circonstance, ils se rangent du côté des petits, des humbles, des malheureux, des affligés; qu'ils les aiment et les assistent; qu'ils secondent leurs légitimes revendications; qu'ils ne s'irritent pas même de leurs erreurs; car ils souffrent et ils ignorent.

D'où viennent les projets d'amélioration sociale, qu'ils les soutiennent et s'efforcent de les faire triompher.

La commémoration du 22 septembre leur fournira l'occasion de bien marquer leurs tendances.

« Il ne peut y avoir de Constitution que celle qui est acceptée par le peuple », a dit la Convention. Tout notre droit public moderne est renfermé dans cette solennelle déclaration.

Cependant les Napoléons, seuls parmi les gouvernements monarchiques ou républicains de ce siècle, ont constamment subordonné leur pouvoir comme leurs constitutions à l'acceptation du peuple. La date du 22 septembre, dans ce qu'elle a d'élevé, de pur, d'organique, de définitif, leur appartient donc exclusivement.

Revenons à la en la célébrant. Démontrons ainsi que l'esprit du grand homme, dont les institutions civiles, financières, religieuses, judiciaires, militaires et administratives régissent encore notre grande nation, survit en nous indestructible et rayonnant, consolation de nos épreuves et gage de nos espérances.

NAPOLÉON.

Le document est arrivé la nuit dernière à Paris. Il a été communiqué aussitôt aux bureaux des comités plébiscitaires, convoqués à cet effet, sur le désir du prince Victor, par M. Jules Legoux.

Dépêches Diverses

LE DRAME DE LA RUE SAINT-CHARLES

Paris, 21 septembre.

M. R... vivait depuis quelque temps avec Mile Yvonne Fl... Ce faux ménage ayant pris fin par suite de l'abandon que fit M. R... de sa maîtresse, celle-ci, pour se venger, vint attendre le volage rue Saint-Charles et lui tira deux coups de revolver, fort heureusement sans l'atteindre.

Yvonne Fl... n'en a pas moins été appréhendée par les agents et conduite au commissariat de M. Dermigny.

CRIME MYSTÉRIEUX

Oran, 21 septembre.

L'adjoint au maire de Tenalar ayant été révéillé la nuit dernière par les aboiements de ses chiens, sortit de chez lui et reçut en pleine figure un coup de feu qui lui a broyé la mâchoire en réduisant la langue et les dents en bouillie.

COLLISION DE TRAINS

New-York, 21 septembre.

Une collision s'est produite entre un train de marchandises et un train de voyageurs à Shreve (Ohio) sur la ligne de chemin de fer entre Pittsburg et le fort Wayne.

Il y a eu neuf tués, cinq blessés et cinq autres personnes disparues; les deux trains ont pris feu après la collision.

TIRAGES FINANCIERS

Paris, 21 septembre.

Voici les tirages du Crédit Foncier qui ont eu lieu aujourd'hui :

Obligations foncières de 1863
Le numéro 321, dans chacune des 40 séries suivantes, gagne, pour la sixième série, 100,000 fr.

25^e série, 30,000 francs; 2^e, 28^e, 37^e, 45^e, 27^e, 40^e, 31^e et 31^e, 5,000 francs.
Le numéro 821, dans chacune des 40 séries suivantes, gagne, pour la sixième série, 100,000 fr.

5^e, 39^e, 7^e, 49, 38, 20, 43, 3, 32, 4, 10, 46, 41, 35, 24, 26, 8, 9, 17, 14, 23, 4, 12, 33, 21, 30, 36, 18, 22.

Obligations foncières 1863

Le numéro 7,540 gagne 100,000 francs.

Le numéro 136,178 gagne 50,000 francs.

Le numéro 45,595 gagne 20,000 francs.

Obligations communales 1860

Le numéro 24,486 gagne 100,000 francs.

Les numéros 73,580, 41,528, 83,377, 74,626 gagnent chacun 10,000 francs.

Les dix numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs :

101,306, 69,461, 49,514, 427,850, 83,022, 61,886, 111,709, 73,516, 39,957, 25,714.

Obligations communales 1875

Le numéro 83,178 gagne 100,000 francs.

Le numéro 110,603 gagne 30,000 francs.

Les numéros 361,059, 147,037, 341,515, 67,914 gagnent chacun 10,000 francs.

Les numéros suivants gagnent chacun 3,000 francs :

215,853 206,817 56,355 385,799
252,281 314,866 16,699 65,326
67,850 387,548.

Obligations communales 1892

Le numéro 480,829 gagne 100,000 francs.

Le numéro 34,912 gagne 30,000 francs.

Les numéros 32,224 et 28,358 gagnent chacun 10,000 francs.

Les numéros 61,465, 482,466, 49,302, 430,229 gagnent chacun 5,000 francs.

Les 30 numéros suivants gagnent chacun 1,000 francs :

250,091 350,423 345,807 389,146
69,950 84,904 39,354 250,816
426,813 66,813 475,223 187,704
406,800 445,861 239,846 299,853
270,440 73,574 265,565 478,266
232,462 215,631 202,898 162,814
333,226 30,162 347,554 395,089
273,684 460,276

V^e CONGRÈS NATIONAL OUVRIER A MARSEILLE

Marseille, 21 septembre.

Le congrès des syndicats ouvriers a tenu, cette après-midi, sa septième séance à la Bourse du Travail.

Le bureau était ainsi constitué : président, le citoyen Cotte, de Lyon; assesseurs, Milhaud, de Toulon, et Massabo, de Marseille; secrétaires, Cochet, de Lyon, Rapelin, d'Alger, et Colonna, de Marseille.

Le citoyen Briand, délégué de la Bourse du Travail, de Saint-Nazaire, a donné lecture, au nom de la commission chargée d'examiner la question de la grève générale, du rapport concernant cette question. Les conclusions de ce rapport tendent à l'adoption du principe de la grève universelle, au renvoi de l'organisation de la grève aux fédérations nationales et aux bourses

de travail qui devront présenter un projet d'organisation au congrès international de Zurich, et enfin que le premier mai sera le jour de consultation pour savoir si la grève est acceptée dans le monde entier par les ouvriers syndiqués et non syndiqués.

Les conclusions du rapport Briand ont été adoptées à une forte majorité.

Le citoyen Ferrà, délégué de la fédération française des travailleurs du Livre, a présenté un rapport sur la situation des femmes et des filles mineures dans l'industrie.

Une discussion assez longue s'est engagée sur les conclusions du rapport.

Plusieurs amendements ont été présentés, finalement le congrès a décidé de renvoyer le rapport à la commission et de continuer la discussion dans la séance de demain.

La séance est levée à 6 heures 45.

La commission a adopté un rapport concluant à la représentation directe des travailleurs dans les corps élus.

La commission saisie de la question et du congrès international qui doit être tenu l'an prochain à Zurich, a décidé d'émettre le vœu que ce congrès soit tenu dans la première quinzaine d'avril 1893, afin que les décisions qui pourront y être prises concernant la manifestation du 1^{er} mai soient appliquées dès le 1^{er} mai prochain.

La Grève générale

Marseille, 21 septembre.

Le congrès des syndicats ouvriers a tenu, dans la soirée, à la Bourse du Travail, sa troisième réunion publique. M. Nachury, délégué des mécaniciens de Lyon, présidait. L'ordre du jour portait : « De la grève générale. »

Le citoyen Briand, délégué de la Bourse du Travail de Saint-Nazaire, dit : « L'idée de la grève générale n'a pu venir aux ouvriers sans qu'ils fussent poussés à bout; la loi de 1884 n'était dans l'esprit du législateur que le moyen de canaliser le mouvement populaire. Il ne se doutait pas de l'organisation puissante qui allait en résulter. »

« Après avoir groupé les forces ouvrières en syndicats, ces derniers se sont fédérés; les fédérations nationales se sont mises en rapport avec les groupements des autres pays et l'union des prolétaires de tous pays s'est affirmée par la manifestation internationale du 1^{er} Mai. »

« Pourtant, cette manifestation ne doit pas rester à l'état platonique, il faut que dorénavant il en sorte des résultats pratiques. »

Marseille, 21 septembre.

A la séance de ce soir, M. Briand, continuant son discours, dit que le congrès vient de voter le principe de la grève générale. Il faut qu'au 1^{er} mai prochains les prolétaires, au lieu de faire des promenades insignifiantes se réunissent en meetings et votent la grève générale. Si ce premier essai ne donnait aucun résultat, on recourrait à un deuxième, à un troisième même, mais la grève universelle finirait par être proclamée. « Ce jour là continue l'orateur, il ne s'agira pas seulement de la question du travail, mais aussi de la question politique, de l'impulsion nouvelle à donner à la société. »

« Ce sera alors une révolution formidable que cette révolution des bras croisés. »

« L'armée qu'on peut appeler pour une grève partielle sera alors impuissante, car les soldats issus du peuple ne voudront pas tirer sur leurs frères. Ce jour là, le travail sera interrompu le long de la route, la bourgeoisie lient depuis si longtemps courbée se lèvera et dira : « Je suis le plus fort ! » (Applaudissements prolongés.)

Marseille, 21 septembre.

M. Garnier, délégué boulanger de Marseille, prend la parole; il combat le principe de la grève générale et préconise l'idée de grève des mines qui entraînerait l'arrêt de toutes les industries.

Le président rappelle à l'orateur que le congrès s'est prononcé sur la question de la grève générale et il le prie de ne pas insister.

L'orateur quitte la tribune. Louis Michel, des tailleurs de Marseille, critique certains points de l'organisation syndicale susceptibles selon lui de retarder la grève générale. L'orateur, s'étendant longuement sur ces critiques, le président le rappelle à la question. L'orateur quitte alors la tribune.

La parole est donnée à M. Guérard, délégué de la fédération des ouvriers et employés de chemins de fer.

L'orateur constate que c'est la première fois qu'un congrès déclare résolument vouloir se servir de la grève générale comme moyen légal d'émancipation.

C'est à tort qu'on a cru devoir compter sur la grève des mines : cette grève ne pourrait aboutir, car les compagnies minières et les grands industriels ont des approvisionnements suffisants pour tenir de longs mois et faire avorter le mouvement.

La grève pratique et qui aurait pour résultat le chômage général est la grève de transports terrestres et maritimes : pour cela, il faut arriver à syndiquer tous les ouvriers, à la suppression du salariat, à la suppression du patronat et la suppression de la propriété individuelle (vifs applaudissements).

M. Briand invite l'assemblée à se séparer aux cris de : Vive l'entente internationale des Travailleurs !

M. Delcuzé, conseiller municipal de Calais, constate que, au moment de la célébration du centenaire de la proclamation de la République, les travailleurs attendent encore leur affranchissement, mais ils ne tarderont pas à l'obtenir. Il termine par le cri de : Vive la Révolution !

La séance est levée à 11 heures.

Revue de la Mode

Il est grandement question des modes de l'automne, et nous allons passer en revue l'ensemble des projets adoptés en partie pour cette nouvelle saison. Rien n'est moins facile, car la mode tend à devenir électorale; c'est un chaos de formes, de couleurs, de mélange d'époques, que le goût d'autrefois n'eût pas approuvé, mais qui, grâce à l'habileté des couturières, offre bien des avantages à celles qui savent opérer un triage habile parmi ces multiples combinaisons. D'ailleurs il faut être de son temps et ne pas regretter ce qui a disparu. Chaque époque a son charme et son élégance, et sans se rendre esclave de la mode, on peut suivre son courant sans se laisser entraîner par lui.

Notre examen sur les robes nous les montre collantes, et cette forme dure toujours et durera longtemps encore, mais avec une légère variante. La jupe sera plus courte et tiendra à se rapprocher des formes de 1890. L'étoffe plissée, la coupe, le corsage à taille serrée, seront de nouveau en faveur. Quant à la question des manches qui reste préoccupante, le bon goût a fait justice en partie de cette mode ridicule du bouffant remontant au-dessus de l'épaule, et l'ampleur qu'on lui donne encore, reserrée par des bracelets ou par des coulisses, élargie le buste et donne une certaine grâce au corsage. N'en demandons pas plus pour le moment.

On paraît aimer beaucoup les robes indiplissables et nous en avons vu de fort jolies en crêpe de Chine entièrement plissées à la jupe et au corsage. Ces robes n'avaient pour tout ornement qu'une ceinture en satin noir, simple et derrière, et un col en dentelle se continuant en revers coquilles à plat et se diminuant pour arriver à la taille.

Pour l'automne les habits et les redingotes élégantes de forme princesse pour la plupart auront les honneurs de la saison. Il n'est jusqu'à question que d'une redingote fantaisie, très ornée de garnitures avec ceinture Salambô pampillée de jais ou en passementerie ouvragée. Comme spécimen, je cite un manteau en belle soie noyée, assez original. Les devants flottent sous une manche demi-courte, d'où s'échappe une grande pluie de jais et de passementerie noire. Le dos, très ajusté, est orné de bretelles en ruban rayé, gaze et satin, fournissant un nœud au bas de la taille. Au col, volant de dentelle garnissant les épaules, et se continuant en revers sur les devants des manches. Echantillon en guipure de soie noire tombant jusqu'au bas du vêtement et venant rejoindre le volant qui en bonnet le bas. Des motifs en belle passementerie retiennent la dentelle sur les épaules.

Différentes variantes du collet Henri II, du camail Templier, et de la forme plus classique de la pèlerine aux collets superposés, viennent grossir le nombre des petits vêtements déclarés pratiques, et auxquels la mode conserve sa faveur. On les voit en velours, en drap, doublés de satin, garnis d'un passepoil avec, au cou, riche en dentelle ou en ruban, suivant que le vêtement est plus ou moins habillé.

Pour le matin, toujours le costume tailleur en bonne et solide étoffe, telle que la cheviotte corskow ou la serge. Pas de garniture autre qu'une double plume autour du vêtement et au bas de la jupe. La jaquette est soignée, à gros boutons de nacre, ou bien ouverte à grands revers de soie sur une blouse russe en surah. Cette jaquette doit être demi-longue et bien proportionnée à la taille de la personne : un vêtement trop long, qui coupe en deux une femme petite, est très disgracieux. Avec le costume tailleur, le chapeau rond est de rigueur, il est entouré d'un ruban avec nœud retenant une aile.

La saison est aux parties de campagne et chaque jour des bandes joyeuses s'ébattent dans les bois et vont faire l'école buissonnière comme des écoliers en vacances. La mode permet maintenant aux femmes de prendre part à bien des plaisirs auxquels jusqu'à ce jour les hommes seuls avaient droit. Vous les voyez sans embarras, sans timidité, aller et venir à pied, à cheval, conduire leur voiture, suivre une partie de chasse, et pratiquer tous les sports avec l'aisance des Anglais, mais en conservant toujours au suprême, le degré d'élégance qui caractérise la Française.

Le costume adopté, pour ces différentes circonstances, a toujours un chic qui en révèle l'origine. Rien de plus simple souvent mais aussi de mieux approprié; en voici la preuve dans les trois modèles d'un type tout nouveau que nous avons notés dans une maison spéciale. L'un, en serge marine, est à jupe ronde ne dépassant pas la cheville. Quatre rangs de boutons la bordent à l'ourlet. Comme corsage, la blouse russe serrée à la taille par une ceinture de cuir fauve avec col droit fermé par une cravate fournissant un nœud volumineux. Petit canotier en paille blanche garni d'une aile.

Un autre est à grands carreaux bordé à la jupe par une bande de velours vert. Jaquette en drap vert chasseur, s'ouvrant sur une chemisette en flanelle blanche au petit col arrondi devant, simplement noué par une cravate en surah rouge. Casquette gentleman en flanelle blanche rayée de filets multicolores.

Puis un gentil costume en flanelle tennis d'une forme plus seyante que les autres. Le corsage croisé sous des revers de velours est serré à la taille par une ceinture en cuir fauve. Plastron de fantaisie et manches amples, hauts poignets de velours. Petit chapeau en feutre mou avec ruban noué à plat sur le côté.

MOUSSELINE.

Départements

RHONE

L'Arbresle. — Concert conférence. — A l'occasion du Centenaire de la République, le parti ouvrier de l'Arbresle a organisé au bénéfice des grévistes de Carmaux un concert-conférence, avec le concours du citoyen Bonard, conseiller municipal de Lyon, du citoyen Gabriel Farjat et de la chorale des Travailleurs de l'Arbresle, sous la présidence du citoyen Forrier, au café du Commerce, place de la Mairie, à 2 heures 1/2 du soir.

Des quêtes seront faites, au cours du concert-conférence, au bénéfice des grévistes de Carmaux.

Givors. — Conférence socialiste. — Aujourd'hui jeudi, à 7 heures 1/2 du soir, dans la salle du théâtre, à l'occasion du 22 septembre, une conférence sera faite par MM. Charpentier et Cassard, de Lyon.

Questions traitées : 1^o Les hommes de 1792 et ceux d'aujourd'hui; 2^o La grève de Carmaux et ses conséquences.

Le prix d'entrée à cette conférence, faite au profit des grévistes de Carmaux, est de 15 centimes.

Jarnioux. — Foires. — Par arrêté préfectoral, la commune de Jarnioux a été autorisée à rétablir les quatre foires précédemment tenues dans cette localité, en les fixant aux 23 avril, 25 juillet, 15 octobre et 26 décembre de chaque année.

AIN

Ambérieu. — Comice agricole. — C'est M. Marius Huit, fabricant d'huile à Ambérieu qui, dimanche dernier, au comice, a obtenu une médaille de bronze.

Sathonay. — Nos bons alliés. — Les courtes des candidatures réactionnaires, en tête desquelles se trouvent MM. Mollette, Lacaze et Maning, organisent un banquet en l'honneur du centenaire et dans lequel une sélection a été faite de façon que parmi les souscripteurs désignés d'avance, aucun des conseillers municipaux républicains ne soient invités.

Le propos comment se fait-il que la garde champêtre ait été mise à la disposition de ces banquets afin de mieux assurer la réussite de leur manifestation jésuitique. Il faut que ces gens-là apprennent que les fonctionnaires ne sont pas nommés pour servir à leur réclame électorale et c'est à M. le préfet de l'Ain qu'incombe la responsabilité de cette leçon.

Maximieux. — Nomination. — Un groupe de lecteurs nous prie d'insérer la note suivante :

Notre institution laïque vient de perdre, par un départ inattendu, un de ses professeurs distingués, M. Léon Mottaz, vient d'être appelé, sur sa demande, professeur dans un collège français en Espagne. Ce regrettable citoyen était à Maximieux depuis deux ans; il s'était beaucoup occupé du Sou des écoles et avait su s'acquiescer la sympathie et l'estime de ses nombreux

élèves et de tout le public. Aussi gardera-t-on de lui le meilleur souvenir. M. Mottaz était membre de l'excellente fanfare de Meximieux.

Tenay. — Concert. — Aujourd'hui, à 4 heures, concert sur la place de la mairie : Allegro militaire. — Martha (ouverture). — Faust (fantaisie). — Les Vosges (valse). — Le Trouvère (fantaisie). — La Marseillaise.

Arrestation et expulsions. — Un sujet italien, peu poli, a été arrêté, hier, à Chaley, pour injures à la gendarmerie.

Deux chanteurs ambulants ont été expulsés par les soins de la gendarmerie de Tenay.

LOIRE

Saint-Etienne. — Grand-Théâtre. — La saison théâtrale s'ouvrira samedi par *Denise*, comédie d'A. Dumas fils, de l'Académie française. Cette pièce sera précédée d'*Un Mari dans du coton*, vaudeville en 1 acte, des Variétés.

Notre compatriote, M. Léon Mouline, a recruté ses pensionnaires parmi des artistes qui se sont fait applaudir sur les meilleures scènes de Paris et des départements, et l'on peut prévoir que cette première représentation sera favorable à notre nouvelle troupe dramatique.

La fête d'aujourd'hui. — Les préparatifs s'achèvent. La grande lanterne multicolore du dôme de l'Hôtel de Ville promet de fort jolis effets. La décoration de l'Hôtel de Ville, tout en draperies tricolores, est de bon goût.

On remarque, à l'entrée des rues de la Paix et des Jardins, des banderoles avec ces inscriptions :

« Les grandes pensées viennent du cœur. » (Vauvenargues)

« Le bonheur du peuple se fonde sur les mœurs. »

Cela rappelle les inscriptions que l'on voyait en 1792 dans les fêtes populaires. Le Grand-Cercle et les principaux établissements de la place de l'Hôtel-de-Ville sont déjà décorés et pavés. Comme au 14 Juillet, les drapeaux sont arborés.

HAUTE-LOIRE

Le Puy. — Vol de moutons. — Un vol de quatre moutons, représentant une valeur de 150 fr., ont été dérobés dans le parc d'un fermier du village de Jales, le nommé Baptiste Fabre.

Auteurs inconnus.

Borne. — Incendie. — Au village de Chazeau, commune de Borne, deux meules de gerbes ont été détruites par un incendie. Elles appartenaient au nommé Mathieu Montagne. Le matin, il avait fait battre à la machine et tout porte à croire que ces deux meules, qui se trouvaient à 1,500 mètres de son habitation, auront reçu le feu du foyer de la locomobile.

Il était assuré.

ISÈRE

Vienna. — Une course. — A l'occasion de la fête du 22 septembre, les commerçants du cours Briller organisent une course au cerceau et une course d'ânes qui est appelée à un grand succès.

Cercle démocratique. — En cas de mauvais temps, le cercle démocratique prévient ses membres, qu'il y aura, le soir, bal de famille au cercle, à l'occasion de la fête du 22 septembre.

Passage de troupes. — Samedi, 24 septembre, le 5^e et le 8^e cuirassiers seront de passage dans notre ville, retour des manœuvres.

Fête du quartier Saint-Maurice. — Dimanche, 25 septembre, aura lieu place Saint-Maurice, une fête organisée par les habitants du quartier comprenant jeux divers tels que : régates sur le Rhône, courses vélocipédiques, distance : 22 kilomètres de Vienne à Condrieu, et retour; le soir, illuminations et grand bal.

Les personnes désireuses de prendre part aux jeux, sont priées de se faire inscrire chez M. Emile, débitant, place Saint-Maurice.

DRÔME

Valence. — Mouvement judiciaire. — M. Roche, substitut du procureur de la République à Gap est nommé substitut à Valence.

M. Roche est le fils du vénéral président du tribunal de Valence, et avait appartenu au barreau de notre ville où il ne compte que des sympathies. Aussi les applaudissements de tout cœur à la nomination dont notre sympathique compatriote vient d'être l'objet.

Passage de troupes. — Le 30^e bataillon de chasseurs à pied a quitté, ce matin, notre ville. Presque en même temps arrivait le 75^e de ligne venant de Lorient.

Ce régiment séjourne ici jusqu'à demain, il compte 65 officiers, 1662 sous-officiers et soldats et 53 chevaux.

Officiers et soldats sont logés chez l'habitant.

Banquet démocratique. — Nous rappelons qu'un grand banquet démocratique aura lieu aujourd'hui jeudi, à six heures du soir, à l'hôtel de la Croix-d'Or.

Il sera présidé, croyons-nous, par le maire de Valence.

Vélo-Club Valentinois. — Le vélo-club valentinois organise pour dimanche 25 septembre, un rallye-paper auquel sont invités à assister tous les cyclistes, membres du club ou non.

Le départ aura lieu à 9 heures du matin du siège social.

Un prix sera décerné au premier arrivé au but.

Une réunion des membres du vélo-club valentinois aura lieu pour cet objet, samedi 24 courant, à 8 heures 1/2 du soir.

Concert. — Programme du concert qui sera donné aujourd'hui, de 6 à 6 heures, au Champ-de-Mars, par la musique d'artillerie :

Honneur et Devoir, allegro, Bligny. — La Fête du Village, Boieldieu. Nage de dentelles, valse, J. Klein. Le Petit Duc, fantaisie, Lecocq. — Gentillesces, X...

Crest. — Fête du Centenaire. — Le Centenaire de la première République va être dignement fêté à Crest; outre le programme habituel, illuminations, bal public, feu d'artifice, etc., un banquet par souscription, organisé sous les auspices de la municipalité, aura lieu salle du théâtre, sous la présidence de M. le maire de Crest.

A l'heure actuelle, il y a déjà 171 signatures. C'est un succès complet. De plus, le Cyclophile cretois organise une course de vélocipèdes de Crest à Die, aller et retour. Nous en donnerons le compte rendu.

La grève de Carmaux a été motivée par l'attitude des patrons qui ont violé le suffrage universel, a décidé d'émettre un vœu invitant le gouvernement à intervenir et à faire respecter le suffrage universel.

L'orateur demande au conseil de s'associer à ces conclusions.

M. Bonard rappelle les défaits de la grève, le maire Calvignac remercié par la compagnie, les ouvriers se solidariser avec leur élu, puis invite le conseil à se solidariser avec les travailleurs qui ont défendu le suffrage universel violé par les administrateurs de Carmaux.

MM. Ferré, Montfort et Bedin soutiennent cette thèse.

M. Colliard, tout en acceptant le vœu présenté par M. Augagneur, propose d'y adjoindre une subvention de 5.000 fr. Il faut donner aux défenseurs du suffrage universel un appui moral et matériel.

C'est également l'avis de M. le maire, M. Gaillet, en effet, dit que le conseil municipal de Lyon ne peut se désintéresser de cette question toute politique. Il doit se solidariser avec celui de Carmaux. La subvention de 5.000 fr. est peut-être un peu élevée, aussi l'orateur propose-t-il de la réduire à 4.000 fr.

MM. Rivière et Augagneur combattent cette proposition.

On passe au vote.

Par 11 voix contre 15 et deux abstentions, le conseil repousse les conclusions du rapport de M. Augagneur.

La proposition de M. Bonard est rejetée par 12 voix contre 10, et le conseil, par 16 voix contre 4, adopte une proposition de M. Masson, accordant un secours de 1.000 fr. au bureau de bienfaisance de Carmaux pour être distribuée aux victimes de la grève.

La séance est levée à 10 h. 45.

LA FÊTE DU 22 SEPTEMBRE

Le refus du conseil municipal de donner des subventions aux comités de quartier qui s'étaient constitués en vue de célébrer la fête du 22 septembre, a empêché bon nombre de retraites d'être effectuées, ainsi que cela se passe le 13 juillet.

Toutefois, dans le premier arrondissement des retraites ont eu lieu avec les concours des Touristes lyonnais, de l'harmonie des Enfants d'Orphée, de la Fanfare du premier arrondissement, des trompettes de l'Avant-Garde et des clairons de l'Union lyonnaise de gymnastique.

La première faite par les Touristes lyonnais est partie, à huit heures et demie, de la place des Terreaux et a suivi la rue Puits Gaillot, place de la Comédie, rue de la République, rue Neuve, rue de la Fromagerie, place Saint-Nizier, place d'Albon, quai Saint-Vincent, rue Sergent-Blandin, place Sathonay.

La deuxième excursion, par les autres Sociétés, a quitté, à la même heure, le boulevard de la Croix-Rousse et a parcouru la Montée-Grande-Côte, rue du Bon-Pasteur, rue de Flesselles, rue Tolozan, rue Neyret, rue Imbert-Colomès, côte Saint-Sébastien, rue du Commerce, rue du Jardin-des-Plantes, rue Terme, rue Sergent-Blandin, place Sathonay.

A dix heures, les retraites étaient terminées, et les rues avaient repris leur aspect accoutumé.

Oullins. — Aujourd'hui, de nombreux secours en nature seront distribués aux indigents; une revue de toutes les sociétés sera passée ensuite sur la place par les autorités; la fanfare donnera un concert et à dix heures du soir, un vin d'honneur offert par la municipalité réunira les sociétés; le soir, à trois heures, une collation fraternelle aura lieu à l'hôtel Chevenard; tous les habitants d'Oullins pourront y prendre part, moyennant la somme de un franc.

Des discours seront prononcés; un grand bal public aura lieu ensuite sur la place de la Mairie jusqu'à deux heures du matin.

Au point d'Oullins, des attractions spéciales attireront le public, des jeux de toutes sortes auront lieu pendant la journée; à sept heures du soir, ascension d'un ballon le « Centenaire »; à huit heures, un brillant feu d'artifice sera tiré sur le point d'Oullins par M. Fanton; illuminations générales.

Sainte-Foy-les-Lyon. — La commission municipale chargée de l'organisation de la fête nationale a décidé d'y mettre le même éclat que lors du 14 juillet et en invitant les habitants à pavoiser et à illuminer.

Le soir, de huit heures à onze heures, la fanfare l'Union lyonnaise, sous la direction de M. A. Bachelu, fera entendre les meilleurs morceaux de son répertoire. Le concert aura lieu sur la place de l'Eglise.

Quartier du Goutel. — Salves d'artillerie à huit heures du matin; à dix heures, tour du Goutel, musique en file; à deux heures, jeux divers; à six heures, ascension de deux montgolfières; sous la direction de M. Voland, d'Oullins; le soir, retraite aux flambeaux et bal champêtre.

LA RÉUNION DOULLINS

Une grande réunion, organisée au profit des grévistes de Carmaux, a eu lieu hier soir à Oullins, sous la présidence de M. Delmorès. Huit cents ouvriers environ y assistaient.

Le citoyen Paul Lafargue, député du Nord, a pris le premier la parole: — Le suffrage universel, a-t-il dit, a été violé par les bourgeois, c'est aux ouvriers socialistes à se servir de son arme puissante. La grève de Carmaux n'est pas autre chose que la défense de ce suffrage universel; c'est la lutte du travail contre le capital.

L'orateur ajoute que s'il n'y a pas eu de sang versé à Carmaux, c'est grâce aux députés socialistes qui ont en même temps rendu la force et le courage aux pauvres ouvriers exploités. Les ouvriers d'Oullins doivent se solidariser avec ceux de Carmaux et inviter leur député à défendre les pauvres mineurs.

M. Jules Guesde prend à son tour la parole et dit que la grève de Carmaux est le prélude d'une lutte sanglante.

Il pense que tous les moyens sont bons pour la revanche, qui doit amener le bonheur de la classe ouvrière.

M. Bonard, conseiller municipal de Lyon, invite les ouvriers à faire une collecte en faveur des grévistes de Carmaux. Cette collecte est fructueuse.

La réunion se termine par le vote d'un ordre du jour en faveur des grévistes de Carmaux.

UN CONTREBANDIER PINCÉ

L'imagination des contrebandiers n'a point de bornes. On connaît les trucs employés pour frauder le fisc, particulièrement cette fameuse voiture, dont le cocher, un nègre du plus beau noir — en fer blanc — terminait dans ses flancs près d'un hectolitre d'alcool.

Un contrebande — macabre celle-là — a été tentée à Paris, l'année dernière, par un ingénieur contrebandier. Il passait tous les jours, à la barrière, une voiture des pompes funèbres, et dans les vides des couronnes d'immortelles il introduisait une certaine quantité d'eau-de-vie.

Mais tout à une fin, les employés d'octroi, à défaut du flair qu'ils n'ont pas toujours,

ont à la solde de leurs administrations, des indicateurs qui, par un procédé quelconque, se fauillaient auprès des contrebandiers et les traissaient sans scrupule.

Cette mésaventure a joué un mauvais tour, hier matin, à un commerçant de notre ville qui débûit dans le métier toujours très lucratif de contrebandier.

Dans le plus grand secret, il avait commandé à un ferblantier des coussins creux pour sa voiture.

Rien n'avait été omis, ces appareils jouaient absolument la toile cirée des coussins; il n'y avait point jusqu'aux plis de l'étoffe et aux boutons qui ne fussent artistement imités.

La contrebande était facile, semblait-il, avec un appareil aussi bien fait, et hier, M. X..., sur son superbe phaéton, se présente à la barrière du cours Gambetta.

Il s'arrête pour la forme, en jetant dédaigneusement à l'employé d'octroi de planton un : « Il n'y a rien à déclarer ».

Cependant le brigadier du poste survenant, il commença à être étonné, il le fut bien plus quand le brigadier l'appela par son nom, lui dit :

— M. X..., vous ne devez point être assis à votre aise sur ce coussin, passez donc au bureau.

Et pendant qu'on verbalisait, on vidait le coussin mystérieux qui contenait environ 60 litres d'alcool de 1^{re} qualité.

ACCIDENT MORTEL A SATHONAY

Deux Vieillards Tués

Un grave accident a péniblement impressionné la population du village de Sathonay.

Hier après-midi, M. Bernard dit « Patrossou » âgé de 82 ans, et sa femme de vingt ans plus jeune, se rendaient au champ, montés sur un tombereau.

Le fils des victimes avait pris le devant et le père Bernard conduisait le cheval.

La bête effrayée s'emporta, et se jeta dans le fossé qui borde la route de Saint-Trivier, renversant la voiture et les deux vieillards, qui furent pris dessous et tués net.

MM. Devaux, charbonnier, et Julien, cultivateur, témoins de l'accident qui était arrivé à l'extrémité du village, s'empressèrent autour des malheureuses victimes.

Le docteur Chevalut arriva peu après, ainsi que M. de Bernis, maire, mais tous soins furent inutiles, la mort avait été instantanée.

L'enterrement des époux Bernard a lieu ce matin. Le convoi partira du domicile du fils.

A Sathonay, les victimes jouissaient de l'estime publique; on a été fort attristé par cet accident.

ÉVASION A SAINT-JEAN-DIEU

Décidément les asiles d'aliénés jouent de malheur. Après les scandales répétés de l'asile départementale de Bron, il était permis de penser que de longtemps nous n'aurions plus à nous occuper d'aussi tristes sujets.

Mais, voilà que l'asile des frères de Saint-Jean-de-Dieu, vient de nous rappeler les tristes faits de la semaine passée, par l'évasion d'un aliéné, entré depuis six mois seulement dans l'établissement de Saint-Fons.

Un interné, le nommé Jean Hodin, âgé de 28 ans, cultivateur, natif de Varicelles (Loire), a trouvé moyen de tromper la vigilance de ses gardiens et de s'évader de l'asile auquel était confié sa garde.

Dimanche, dans l'après-midi, Hodin profita de la promenade pour s'élancer de ses compagnons et mettre à exécution le plan de fuite qu'il méditait.

Il pénétra dans l'écurie des bestiaux et se coucha dans la crèche des vaches où il passa la nuit.

Le lendemain matin, il escalada un arbre de la cour, atteignit le mur de limite de la propriété et se laissa glisser à terre.

Il était libre. Personne ne l'avait aperçu; peut-être personne non plus ne s'était inquiété de sa disparition depuis la veille.

Hodin erra longtemps; il atteignit bientôt les lacs Robinson, où il trouva un vieux chapeau et un colifant. Deux morceaux de pains secs mouillés à un ruisseau, furent le seul aliment que le malheureux prit pendant deux jours. Il serait sans doute mort de faim, si hier, M. Joseph Fournel ne l'avait aperçu et conduit chez lui pour lui faire prendre quelque réconfortant. Il l'interrogea longuement. Hodin ne paraissait nullement aliéné. Il expliqua en détails sa fugue, et assura qu'il ne s'y était décidé qu'à la suite des mauvais traitements dont les frères l'accablaient.

M. Fournel a reconduit Hodin à l'asile à 4 heures du soir. Il a dû lui promettre qu'il reviendrait le prendre dans trois jours pour que le malheureux se résignât à rentrer de nouveau dans cet asile.

Tout le long du chemin il ne cessait de répéter qu'il son arrivé à l'asile les frères l'accablaient de coups pour le punir.

Hodin est certainement fou, aussi nous répétons ses dires sans y attacher aucune importance, étant persuadés que si les fous étaient maltraités à Saint-Jean-de-Dieu, l'administration préfectorale en serait avisée par les médecins inspecteurs, et qu'elle aurait depuis longtemps intervenu.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Jeudi 22 septembre, 266^e jour de l'année.

Premier quartier le 29; Pleine lune le 6. Soleil : lever, 5 h. 48; coucher, 5 h. 56.

Un amateur de tabac. — Le nommé Joseph Brun, 16 ans, demeurant cours Charlemagne, 1, dont nous avons annoncé l'arrestation pour vol d'un paquet de tabac, a agi sous l'influence de l'ivresse.

L'affaire n'a aucune importance. Brun travaille régulièrement et n'a pas de mauvais antécédents.

Le père Tonkin. — Hier, après-midi, on a retiré des eaux du Rhône, en face la prison St-Paul, quai Perrache, un homme d'environ 50 ans, pauvrement vêtu.

Un rassemblement s'était aussitôt formé et plusieurs reconnurent le cadavre.

On l'avait surnommé « le père Tonkin », car il avait fait campagne dans les pays étrangers.

Il vivait misérablement en vendant des pâtisseries dans les bateaux à laver.

Le père Tonkin était bien connu des blanchisseuses; d'humeur gaie, il avait toujours quelque histoire à raconter.

On suppose qu'étant ivre, il a dû tomber dans l'eau.

Un misérable. — Les agents du service de la sûreté ont arrêté hier un nommé Joseph Ludwig, âgé de 36 ans, cordonnier, demeurant rue de la Thibauderie, inculpé d'un crime odieux.

Avant-hier ce misérable profitant de l'absence de sa femme alla chez lui l'enfant d'un de ses voisins, une fille de 11 ans et tenta d'abuser d'elle.

L'enfant ayant pu se dégager courut ra-

conter à son père l'attentat dont elle avait fait sa victime.

Le père à son tour dénonça le misérable et Ludwig fut arrêté.

Tombé d'un échafaudage. — M. Félix Guillon, trente-sept ans, plâtrier, qui travaillait à la façade d'une maison de la rue Grataloup, angle de la rue Denfert-Rochereau, est tombé d'un échafaudage d'une hauteur de trois mètres.

Guillon, qui portait à la tête et au bras droit plusieurs contusions, s'est fait transporter à son domicile, rue Claude-Joseph-Bonnet, 4.

Course de cerceaux. — On nous signale un oubli qui s'est glissé dans le compte rendu que nous avons fait de la course de cerceaux de Savin.

Nous avons omis, paraît-il, de signaler parmi les membres du jury MM. de Leiris et Poncet, conseiller d'arrondissement qui, en l'absence de M. Causse, a bien voulu présider, nous encourageant par sa présence et nous aidant de ses excellents conseils.

De plus, sur l'initiative de M. Grinand, une quête a été faite au profit de la Tuiellière des 1^{re} et 2^e arrondissements, qui a produit la somme de 28 francs.

Casino et Scala. — M. Guillemin a pas voulu laisser passer la fête nationale du 22 septembre sans organiser des représentations de gala à la Scala et au Casino. Aussi bien au concert de la rue de la République qu'à celui de la rue Thomassin, le public trouvera un spectacle de premier ordre, intéressant, varié et rempli par des numéros exceptionnels.

Au Casino : les Rasso, les hercules modernes, les hommes les plus forts du monde soulevant 500 à 1.000 kilogrammes. Miss Lylia et Star, l'échelle d'argent; Mévisto, avant-dernière soirée; Miss Eva et Kangorillo, excentricité; Molivier, Henry, Perand, Millarès, etc.

Samedi, les chaînes athlétiques par les Rasso. Incessamment, sept débuts; renouvellement complet de la troupe.

A la Scala : les Carrangot, de merveilleux gymnastes; Plessis et ses nouveautés; le nègre Thomson; Miss Edgard, d'Asco, Bonelli, MM. Edgard, Marien, Gros, Gonnert, etc.

On jouera par l'amusant vaudeville de Labiche, *Edgard et sa bonne*, du bon théâtre à côté d'une troupe excellente.

La Martinière. — Ouverture des cours. — L'ouverture des cours de La Martinière des garçons et de La Martinière des filles aura lieu le samedi 1^{er} octobre prochain, à 7 h. 3/4 du matin pour les garçons et à 8 h. 1/2 pour les jeunes filles.

Les inscriptions seront reçues dans les locaux respectifs des deux écoles (rue des Augustins pour l'école des garçons, et rue Royale, 22, pour l'école des filles), les 23, 24 et 26 septembre courant, à 8 heures du matin.

Les candidats doivent être français et être âgés de 13 ans au moins pour les garçons et de 12 ans pour les jeunes filles le 31 décembre 1892. Pour l'année préparatoire à l'école des garçons, les candidats devront être âgés de 13 ans.

Ces limites d'âge ne seront pas exigées des candidats à la première année d'études ou à la section préparatoire, pourvus du certificat d'études.

Pour l'inscription, les candidats devront être munis des pièces suivantes :

1^{re} Acte ou bulletin de naissance;

2^e Certificat de vaccine ou de petite vérole;

3^e Certificat de l'école précédemment fréquentée.

Les examens auront lieu le lundi 26 septembre courant, à 9 heures du matin, à l'école des garçons, et à 10 heures à l'école des filles, pour tous les élèves n'ayant pas suivi les cours préparatoires.

Les examens des élèves de l'école de garçons se présenteront pour l'admission en deuxième et en troisième années d'études, auront également lieu le lundi 26 septembre, à 9 heures du matin. Aucun élève ne sera admis s'il n'est fait inscrire dans les délais indiqués et s'il n'a subi avec succès l'examen d'entrée.

Les élèves en cours d'études sont tenus de faire renouveler leur inscription au secrétariat de l'école le lundi 26 septembre. Passé cette date les registres d'inscriptions seront clos.

Viticulture. — M. Rousselot, l'agronome bien connu de nos viticulteurs, vient de combler une importante lacune en créant le « tableau viticole scolaire » qui, grâce aux figures qu'on y remarque ainsi qu'aux explications brèves et claires qui l'accompagnent, permettra aux enfants des écoles primaires d'apprendre facilement à reconnaître et à combattre les principaux ennemis de la vigne.

Ce tableau, dont le prix est de 50 centimes seulement (60 centimes francs) et que l'on trouve soit chez l'auteur, à Chessy-les-Mines (Rhône), soit chez M. Côté, libraire, place Bellecour, à Lyon, sera également le moyen d'élever le goût du viticulteur sérieux de la conservation de son vignoble. Il a déjà valu à son auteur plusieurs récompenses.

Ajoutons que M. Rousselot vient d'offrir gracieusement un exemplaire de son remarquable travail à chacune des écoles communales du canton du Bois-d'Oingt ainsi qu'à plusieurs autres communes des départements du Rhône et de Saône-et-Loire.

Union des agents P.-L.-M. — Nous apprenons que la grande fête de bienfaisance au profit des veuves et orphelins des membres de cette Association qui devait avoir lieu le 16 octobre, a été reportée au 27 novembre prochain.

La salle du Grand-Théâtre, dans laquelle doit se donner le concert, ne pouvant être libre à la première date, c'est donc le dimanche 27 novembre qu'il aura lieu.

La commission de la fête est assurée du précieux concours des principaux artistes de notre première scène.

M. Noblemoine, directeur de la compagnie P.-L.-M., a bien voulu manifester sa sympathie à cette association en acceptant la présidence d'honneur de la fête.

Nous ne doutons pas qu'avec ce patronage et les éléments dont la commission dispose, cette fête de bienfaisance soit couronnée du plus grand succès.

Union Joyeuse. — Nous apprenons la réouverture des concerts-tombolas suivis de baloqué la société l'Union Joyeuse a l'habitude de donner pendant l'hiver tous les dimanches et jours de fêtes dans son charmant petit local de la grande rue de la Guillotière, n° 15.

Ce sera le 25 septembre que se fera la réouverture dans ce charmant petit théâtre qui vient d'être décoré à neuf.

Nous souhaitons à cette société toute la réussite qu'elle mérite.

Salle de l'Horloge. — En l'honneur du 22 septembre, grand bal de nuit, brillantes illuminations. — Orchestre sous la direction de M. Monnet.

L'Eclair de Lyon. — Grande fête de gymnastique donnée à 8 heures 1/2, place du Pont-Mouton.

Folies-Gauloises, rue de l'Arguesse, 31, angle de la rue Paul-Bert, 42. — En l'honneur de la fête nationale, bal de nuit de 7 heures du soir à 5 heures du matin.

Théâtre Guignol, 138, rue Bugeaud, direction André. — Aujourd'hui, trois représentations de famille : à 2 heures, 5 heures et 8 heures, les Poupées Vivantes, M. et M^{me} Crin-Crin, une pièce nouvelle de M. André, l'Avocat de la rue Bugeaud.

Concert de la rue Vaudrey, 2, à côté du cirque Rancy. — Ce soir, à 7 heures 1/2, assaut de chant, avec les gracieux concours de M. Emile Durvin, président des Amis de la Chanson, de de Saint-Etienne. Une tombola sera faite au profit de l'asile de nuit. Avis aux Stéphanois.

Caves Isaac Casati, Lyon

Si vous avez un dîner et que vous ayez besoin de vins fins ou liqueurs, adressez-vous à la maison Isaac Casati, 42, rue Bât-Argent. Vous serez immédiatement approvisionnés de tout ce qui vous manque, dans

des conditions très avantageuses, et vous aurez la satisfaction d'entendre vos invités célébrer l'excellence de votre cave.

Charbonnières

Le bal travesti d'enfants, qui aura lieu ce soir, promet d'être très brillant. Parmi les surprises que ménage l'administration du Casino, ballon lumineux, feu d'artifice, il en est une spécialement réservée aux jeunes danseurs.

Le Grand Débit est une garantie de la bonne qualité. Achetez vos vins de quinquina et tous vos médicaments à la grande Pharmacie du Serpent, 32, rue Lanterne. Détail aux prix de gros.

Le Quina Bruno est, sans prétention, le meilleur de la création.

CONSEIL DE GUERRE DE LYON

Dans sa séance d'hier, le conseil de guerre présidé par le colonel de Boysson, directeur de l'arsenal a prononcé les jugements suivants :

1^o Le soldat Dupont, a été condamné à cinq ans de travaux publics pour complicité d'attentat à la pudeur et désertion à l'étranger avec emport d'effets.

Défenseur : M^e Poncet.

2^o Le soldat J.-F. Défilon, du 99^e de ligne qui s'était endormi pendant sa faction à la prison des Recluses, a été acquitté.

3^o Le soldat Bascas, a été condamné à un an de prison pour vol d'une somme de 15 francs au préjudice d'un militaire.

Défenseur : M^e Micolier.

Dernière Heure

PAR SERVICE SPECIAL

LE CENTENAIRE A PARIS

Paris, 21 septembre.

Le Centenaire de la proclamation de la République a été célébré ce soir dans plusieurs banquets organisés par les comités républicains-radicaux-socialistes.

Dans un de ces banquets, qui a eu lieu au Palais-Royal, après un discours de M. Chassaing et de Merlou, M. Goblet, sénateur, a prononcé un discours dans lequel il a rappelé qu'il y a cent ans, à cette date, la nation chassait l'invasion, abolissant la royauté et fondait la République.

« Après bien des tourments, a-t-il dit, la République est définitivement devenue la forme de gouvernement incontestée, et jamais aucun gouvernement ne s'est consacré par le consentement libre d'une nation; mais il ne nous suffit pas de maintenir la République pour avoir accompli notre tâche. Certes nous devons faire bon accueil aux anciens adversaires dont la sincérité n'est pas suspecte, mais nous devons tenir la main à ce qu'ils ne cherchent pas à en faire une République réactionnaire. Notre devoir est d'en faire une République libérale et progressiste; il faut donner à la masse démocratique les justes satisfactions et les garanties qu'elle réclame. »

L'orateur termine en recommandant l'union et l'action pour les prochaines élections; il faut que le gouvernement se mette à la tête du mouvement qui doit faire disparaître les divisions sociales.

L'orateur lève enfin son verre à la République de l'avenir et aux électeurs de 1893.

Paris, 21 septembre.

Ce soir a eu lieu à Saint-Mandé un autre banquet organisé par les comités républicains radicaux socialistes, en l'honneur du centenaire de la proclamation de la République.

Ce banquet présidé par M. Edouard Lockroy, député, assisté de M. Camille Dreyfus, comptait environ trois cents couverts.

M. Floquet qui devait assister au banquet s'était fait excuser.

An dessert M. Dreyfus a envoyé l'expression de sympathie et de solidarité aux mineurs de Carmaux, victimes de la féodalité, que nous devons tous combattre, il a bu au triomphe et à la défense du suffrage universel.

M. Lockroy a déclaré qu'il fallait que le parti républicain s'unisse pour les batailles prochaines, et a rédigé le cahier de ses revendications.

« Ce cahier sera la plateforme des élections prochaines. »

« Hier nous étions républicains, aujourd'hui nous sommes socialistes, nous devons indiquer aux générations futures le nouveau but à poursuivre et les progrès à accomplir. » (Applaudissements.)

Une quête au profit des mineurs de Carmaux a produit 65 francs.

TARTANE COULÉE

Marseille, 21 septembre.

Le vapeur français « Paul-Emile » venant d'Oran, a abordé et coulé ce matin, par le travers du cap Mejean, la tartane française Eugénie, venant du port Saint-Louis-du-Rhône et montée par deux hommes d'équipage qui ont été recueillis par la chaloupe du « Paul-Emile. »

TENTATIVE DE DÉRAILLEMENT

Grenoble, 21 septembre.

Une nouvelle tentative de déraillement a été commise, hier soir, sur la ligne du chemin de fer économique, au nord de Vienne, au Grand-Lemps, entre les stations de Saint-Christophe et des Robins, territoire de Châtongay.

Des malfaiteurs restés inconnus ont déposé sur les rails deux pierres placées l'une en face de l'autre, pesant chacune 10 kilos.

Le train n° 12, qui passe à cet endroit à 8 heures et demie, a pu stopper à temps grâce à la vigilance du mécanicien Esculisse, qui a aperçu les obstacles à 25 mètres et a pu éviter une catastrophe.

GRÈVE D'OUVRIERS BRODEURS

Saint-Quentin, 21 septembre.

Les ouvriers de huit usines de broderie de Saint-Quentin ont cessé leur travail aujourd'hui, pour protester contre la convention franco-suisse.

Des délégués ont été nommés au cours d'une réunion pour faire une démarche

après du sous-préfet; 500 manifestants sont partis pour Harly afin de faire cesser le travail à l'usine Daltroff. La gendarmerie a été requise par le directeur de l'usine en prévision de désordres.

LE CHOLÉRA

